

Altération de la Fertilité

L'effet néfaste de certaines expositions professionnelles

Plusieurs études épidémiologiques publiées depuis 2000 ont montré que certaines expositions professionnelles peuvent altérer la fertilité masculine ou féminine et entraîner des issues de grossesse défavorables (avortements, prématurité, malformations, hypotrophie foetale...).

Que sait-on en réalité ?

Peu d'études sont parues concernant les risques pour la fertilité en milieu de travail. On connaît néanmoins l'impact de certaines expositions sur l'appareil reproducteur masculin : forte chaleur et rayonnements ionisants en particulier. Elles sont une cause reconnue d'altérations quantitatives et qualitatives du sperme. La baisse de la fertilité chez la femme est plus difficile à évaluer. Les épidémiologistes contournent la difficulté en



mesurant l'intervalle entre l'arrêt d'une contraception et la date estimée de la conception lorsque la grossesse est désirée. On appelle cela "le délai nécessaire à concevoir" (DNC).

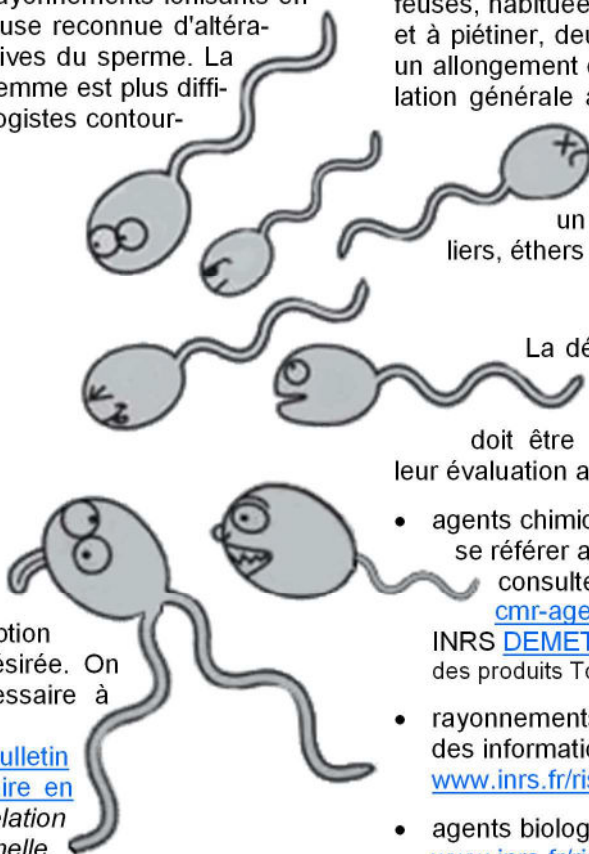
Une étude parue dans le [Bulletin épidémiologique hebdomadaire en février 2012](#) intitulée « Relation entre exposition professionnelle, anomalies de la fertilité et troubles de l'appareil reproduc-

teur : revue de la littérature récente » rapporte des associations entre anomalies de la reproduction et expositions à certains produits chimiques : plomb, cadmium, solvants et pesticides. Un allongement significatif du DNC a été signalé lors de l'exposition aux solvants. Chez les coiffeuses, habituées à manipuler des substances chimiques et à piétiner, deux études sur trois rapportent également un allongement du DNC. Une étude de cohorte en population générale a montré un excès de risque d'infertilité chez le personnel soignant féminin. L'homme n'est pas épargné non plus puisque neuf études sur dix ont établi un lien entre exposition aux solvants pétroliers, éthers de glycols et anomalies du sperme.

La prévention

La démarche de prévention des risques pour la reproduction s'appuie sur les principes généraux de prévention, mais elle doit être adaptée aux facteurs identifiés lors de leur évaluation aux postes de travail concernés :

- agents chimiques dangereux et CMR : se référer aux FDS et à l'étiquetage des produits ; consulter également le site www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques et la base de données INRS [DEMETER](#) (Documents pour l'Évaluation Médicale des produits Toxiques vis-à-vis de la Reproduction)
- rayonnements, travail de nuit, manutention... : des informations pertinentes figurent sur le site www.inrs.fr/risques/activite-physique
- agents biologiques : consulter le site www.inrs.fr/risques/biologiques



PRESTATION de STSA : Aide au repérage des risques



H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

L'équipe pluridisciplinaire de STSA peut vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques notamment ceux susceptibles d'avoir un effet néfaste pour la reproduction. C'est le cas des CMR et des agents chimiques dangereux.

N'hésitez pas à la solliciter.

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/Implantations